

Guidelines for Authors of Manuscripts

1. All manuscripts must be typewritten, double spaced and submitted in quadruplicate. They should not exceed 3,500 words (approximately 13 pages, including references, tables and figures). An abstract of 100-140 words in length, typed on a separate page, should be provided in both *English* and *French*.
2. Manuscripts should be well organized and concise. Avoid the dull, stereotyped writing most of us were taught in Graduate School.
3. Avoid footnotes wherever possible.
4. Tables, graphs and charts should be used only if essential. Graphs and charts must be carefully prepared on separate sheets in India ink, ready for reproduction. Graphs and tables must be properly labelled using Arabic numerals, e.g., Figure 2, or Table 3. The format of the tables should conform to the specification in the *APA Publications Manual* (1974).
5. Each table, figure or chart should be presented on a separate page and the position of the table, figure or chart should be clearly indicated within the text by inserting at the relevant point the phrase (e.g., Insert Table 3 here).
6. If possible, shorten article titles so that they do not exceed 50 letters and spaces.
7. Authors' names and position, title, and place of employment of each, should appear on a cover page *only* so that manuscripts may be reviewed anonymously.
8. In all other matters of style, the *APA Publications Manual* (1974) is considered definitive.
9. Never submit material that is under consideration by another journal.
10. Manuscripts will be acknowledged upon receipt and promptly sent to a number of appraisers. We have found that two to three months may elapse between acknowledgement of receipt of your manuscript and notification concerning its disposition.

Attention — With respect to the journal's spelling of counsellor and counselling, the Canadian/English spelling of a double "l" must be used. Authors should be aware that the official dictionary of this journal is *The Senior Dictionary: Dictionary of Canadian English*.

Directives pour les auteurs de manuscrits

1. Tous les manuscrits doivent être transcrits à la machine, à interlignes doubles et en quatre exemplaires. Ils ne doivent pas compter plus de 3,500 mots (approximativement 13 pages, y compris les références, les tables et les chiffres). Un résumé d'une longueur de 100 à 140 mots, dactylographié sur une page séparée, devrait être fourni en *anglais* ainsi qu'en *français*.
2. Les manuscrits devraient être bien agencés et concis. Évitez le style lourd et stéréotypé que la plupart de nous avons appris dans les facultés d'études supérieures.
3. Si possible, évitez les renvois en bas de page.
4. Les tables, les graphiques et les diagrammes ne devraient être employés que si c'est nécessaire. Les graphiques et les diagrammes doivent être soigneusement dessinés, à l'encre de Chine, sur des feuilles séparées, prêtes pour une fidèle copie. Les graphiques et les tables doivent être correctement indiqués en vous servant de chiffres arabes, e.g. Dessin 2, ou Table 5. Le format des tables devrait se conformer aux spécifications stipulées dans le "*APA Publications Manual*" (1974).
5. Chaque table, dessin ou diagramme devrait être présenté sur une page séparée et la place de la table, du dessin ou du graphique devrait être clairement indiquée dans le texte en y insérant la phrase à l'endroit pertinent (e.g. Insérez Table 3 ici).
6. Si possible, abrégez les titres d'un article de façon à ne pas dépasser 50 lettres et espaces.
7. Les noms et l'emploi des auteurs, le titre et le lieu de travail de chacun devraient apparaître *seulement* sur la couverture d'une feuille de papier afin de faciliter la révision anonyme des manuscrits.
8. Dans tous les autres domaines de style, on doit considérer comme définitif le "*APA Publications Manual*" (1974).
9. Ne soumettez jamais un texte qui fait l'objet d'une étude publiée dans une autre revue.
10. On accusera immédiatement réception des manuscrits qui seront promptement envoyés à un nombre d'évaluateurs. Nous avons constaté qu'il peut s'écouler de deux à trois mois entre l'accusé de réception de votre manuscrit et la notification concernant sa disposition.

